



Prix EL FASSI - 5^{ème} édition

RÈGLEMENT

Article 1 – Objet du Prix

Lors de sa 9e Assemblée générale à Marrakech en 1987, en créant ce prix, l’AUF a souhaité rendre hommage à Mohammed El Fassi, figure emblématique de la Francophonie universitaire qui a participé activement à la fondation de l’Agence universitaire de la Francophonie (AUF).

Ce prix, remis tous les quatre ans, vise à couronner le travail d’une personnalité marquante des réseaux de la Francophonie dont l’action, dans l’un ou plusieurs des domaines ci-après, a exercé une large influence par la qualité de son expertise et le caractère innovant de son action à l’échelle internationale :

- recherche,
- formation,
- gouvernance,
- transfert de connaissances/compétences,
- développement et coopération internationale.

Article 2 – Dotation

Le ou la lauréat.e du prix El Fassi reçoit une dotation de **15 000 euros**.

Article 3 – Dépôt de candidatures

L’auto-nomination n’est pas admise.

Seuls les responsables au sein des établissements membres de l’AUF ou les personnalités siégeant aux instances de l’AUF peuvent proposer des candidatures au Prix El Fassi.

Les candidatures soumises doivent attester, entre autres mérites, de la plus grande exemplarité, et faire la preuve d’une dimension internationale avérée. À charge à la personne qui nomine une candidature de fournir toutes les preuves nécessaires à l’appréciation du dossier.

La soumission de candidature pourra être accompagnée de documents qui en attestent les mérites et fournissent les informations nécessaires pour appuyer la nomination.

Les candidatures proposées doivent :

- pouvoir justifier d’une activité pendant 25 ans après la thèse,
- être, ou avoir été, en activité dans un établissement membre de l’AUF.

Article 4 – Jury de sélection

Le processus d'évaluation des dossiers et de sélection des lauréats est placé sous la responsabilité d'un jury mixte composé de membres des instances de l'AUF.

Article 5 – Critères de sélection

Le jury classera les dossiers en prenant en considération le rayonnement international du candidat eu égard notamment aux critères suivants :

- l'importante contribution apportée à des opérations significatives de développement ;
- les travaux (publications dans des revues à comité de lecture, communications dans des colloques internationaux...) ou liste des ouvrages constituant une œuvre originale ;
- les recherches appliquées à valeur ajoutée pour le développement économique et social ;
- l'encadrement (direction de laboratoires et d'équipes, direction de thèses, développement de collaborations internationales, animation de sociétés savantes et d'associations scientifiques, participation à des Comités de lecture...);
- la reconnaissance régionale et internationale (obtention de prix ou de citations, expertises internationales, missions d'enseignement en pays étrangers au titre de professeur invité...);
- la coopération avec les réseaux francophones et la vulgarisation de ses travaux dans le cadre de la Francophonie.

Article 6 – Constitution du dossier candidature

- Un document écrit exposant clairement les mérites exceptionnels de la candidature nominée et sa dimension internationale avérée, conformément aux dispositions du présent Règlement ;
- Le CV détaillé du candidat nommé

Article 7 – Modalités

- Le présent appel à candidatures est ouvert du **25 mai au 31 juillet 2021 à 18 h GMT.**
- Les candidatures doivent être envoyées à prix-el-fassi@auf.org

Pour de plus amples informations, veuillez contacter activites-instances@auf.org